

# Fin des paiements par chèque : Nouveaux modes de règlement

Suite à une décision de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), l'établissement **n'accepte plus les chèques**. Quatre solutions alternatives sont désormais disponibles pour le règlement de la cantine, de l'internat ou des voyages.

## 1. Paiement en ligne via EduConnect



Connectez-vous à votre compte, rubrique "Paiement des factures" pour régler par carte bancaire.

## 2. Prélèvement automatique



Contactez le service de gestion pour remplir le formulaire et fournir un RIB.

## 3. Virement bancaire



Mention impérative du "Nom et prénom de l'élève" dans le motif du virement.

## 4. Paiement en espèces



À déposer directement au service intendance du lycée contre remise d'un reçu.